



FRANÇOIS DE RUGY
MINISTRE D'ÉTAT
MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET
SOLIDAIRE

GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES
PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 12 novembre 2018
N° 482

311 spécimens d'espèces protégées par la convention de Washington saisis près d'Arras à l'occasion d'une bourse aux animaux

Le dimanche 4 novembre dernier, les agents de la brigade de surveillance des douanes de Saint-Omer et d'Arras et ceux de la délégation interrégionale Hauts-de-France Normandie de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ainsi que les services de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) du Pas-de-Calais et de la police nationale, ont participé à une opération de police de l'environnement coordonnée et de grande ampleur à l'occasion de l'exposition « Reptiles Days ».

Cette opération a permis de constater de nombreuses infractions et la saisine d'espèces protégées détenues de manière illégale. Parmi ces animaux figuraient 54 caméléons, mais aussi des serpents, des tortues aquatiques, des lézards, des geckos, des amphibiens et des araignées. Au total, cette opération de contrôle a permis de saisir 311 spécimens, issus de 40 espèces différentes.

La détention d'espèces protégées, notamment au titre de la convention de Washington, est illégale. Extraire certaines de ces espèces exotiques de leur milieu de vie peut avoir de graves conséquences pour les écosystèmes locaux.

Ce type d'opérations de police s'inscrit dans le droit fil des coopérations engagées par les services de l'ONCFS et des douanes dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Plan biodiversité présenté en juillet par le Gouvernement. Plan qui prévoit, notamment, que les différents services collaborent pour lutter contre les trafics d'espèces et préserver la biodiversité.

En 2017, la douane avait ainsi réalisé 484 constatations portant sur des spécimens protégés par la convention CITES et a secouru 575 animaux vivants avec l'aide des autorités sanitaires et des associations de sauvegarde des animaux.

Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics, a déclaré : *« Je félicite les agents d'Arras pour cette découverte exceptionnelle, témoignage de l'efficacité des contrôles douaniers et de l'implication des services qui jouent un rôle de premier plan dans la protection des espèces protégées. Je salue, par ailleurs, la parfaite coordination de l'action de la douane avec les services de l'ONCFS, et plus globalement, avec le Ministère de transition écologique et solidaire. »*



François de RUGY, ministre de la Transition écologique et solidaire a ajouté : « Cette opération de police est une déclinaison du plan biodiversité qui mobilise l'ensemble du Gouvernement. Je me félicite de la collaboration entre les différents services de police. A l'heure de la création d'un nouvel établissement dont la police de l'environnement sera l'un des piliers, je souhaite renforcer les prérogatives des inspecteurs de l'environnement, aujourd'hui à l'ONCFS et à l'AFB, et leur donner ainsi les moyens de décliner sur notre territoire les engagements européens et internationaux de la France ».

La convention Cites (ou convention de Washington), ratifiée en France en 1978 et en vigueur dans plus de 180 pays, interdit ou impose des restrictions au commerce international des espèces animales ou végétales menacées d'extinction.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les photos de la saisie : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/h050zF>

La vidéo de la saisie : <https://youtu.be/ILIxEgNv38E>

Crédit images : Douane française

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN

Cabinet de François de RUGY

Douane

ONCFS

01 53 18 45 03 presse.marp@cabinets.finances.gouv.fr

01 40 81 78 31 secretariat.presse@ecologique-solidaire.gouv.fr

01 57 53 41 03 presse@douane.finances.gouv.fr

01 44 15 10 44 david.gaillardon@oncfs.gouv.fr